

DELIBERATION N° 19 EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU MARDI 24 JUN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de Juin à 10h00, le Conseil d'Administration de la Régie des Thermes de DIGNE-LES-BAINS, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Francis KUHN, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Martine THIEBLEMONT, Marie-José MAGAUD, Gilbert REINAUDO, Michel BLANC, Francis KUHN, Olivier LAMARQUE, Anthony LORION

Excusés : Bernard TEYSSIER, Benoît CAZERES

Le quorum est atteint

Invitée : Cécilia Chevalier : Directrice Générale des services de Provence-Alpes-Agglomération

Présence de : Véronique LEMER, Directrice de la Régie des Thermes.

Est nommée secrétaire de séance : Véronique LEMER

Objet : 2. Nomination de la directrice de la Régie des Thermes

Monsieur Francis KUHN rapporteur expose ce qui suit :

Le conseil communautaire, en séance du 18 juin 2025, a nommé Véronique Lemer directrice de la Régie des Thermes, à l'unanimité moins 4 abstentions. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'entériner la nomination de Véronique Lemer au poste de directrice.

Pour rappel, et selon l'article 7 des statuts de la Régie des Thermes, Régie autonome à personnalité morale et autonomie financière, la directrice assure sous l'autorité du président du conseil d'administration le fonctionnement des services de la régie.

A cet effet,

- Elle prépare le budget,
- Elle prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil d'administration,
- Elle assure la direction des services,
- Elle recrute le personnel selon la limite budgétaire,
- Elle est l'ordonnateur de la régie, prépare le budget et prescrit l'exécution des recettes et des dépenses,
- Elle passe, sur décision du Conseil d'Administration, tous actes, contrats et marchés. Il procède aux ventes et aux achats courants, dans la limite du montant fixé dans les statuts,
- Elle peut déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature à un ou plusieurs chefs de service,
- Elle assure la bonne marche des services.

En termes de rémunération, et dans la mesure où Mme Véronique LEMER exercera ses fonctions à temps complet, il est proposé une rémunération calculée sur l'indice HEA2 du grade d'attaché hors classe assortie d'un IFSE à hauteur de 966,00 €, pour aboutir à une rémunération mensuelle nette de 4.500,00 €.

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, entérine la nomination de Véronique Lemer au poste de directrice de la Régie des Thermes, et donne toutes délégations au Président pour la mise en place du contrat selon les termes proposés, et dans le respect des textes en vigueur, notamment la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et le décret n°88-145 du 15 février 1984 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Francis Kuhn,

RÉGIE DES THERMES

04000 DIGNE LES BAINS

Tél. : 04 92 32 32 92

N° Siret 538 052 044 00012

Président.